

INSTITUT DU TOUT-MONDE

Siège social
217 bld Saint-Germain
75007 PARIS
institutdutoutmonde@gmail.com
www.tout-monde.com



BULLETIN D'ADHÉSION / DE DON POUR LES PARTICILIERS

SOUTENEZ L'INSTITUT DU TOUT-MONDE

Pourquoi et comment ?

- **Devenez membre de l'Institut Tout-Monde ou soutenez l'ITM par un don ! C'est le meilleur moyen** de nous aider à développer nos activités. Pour adhérer, rien de plus simple : vous pouvez vous inscrire en ligne à l'aide des formulaires électroniques disposés sur notre site Internet, ou encore en remplissant le présent formulaire d'adhésion / de don et nous les renvoyer rempli, accompagné de votre règlement (règlements par chèque bancaire ; Adresse postale : Institut du Tout-Monde, 217 Boulevard Saint-Germain 75007 Paris).
- **DEVENEZ MEMBRE BIENFAITEUR DE L'INSTITUT DU TOUT-MONDE ! La qualité de membre bienfaiteur permet de bénéficier d'un accès privilégié** aux conférences, séminaire, prix littéraires, M2A2, colloques, expositions. Vous deviendrez ainsi officiellement membre des "Amis du Tout-Monde".
- **Pour adhérer à l'ITM**, vous devez souscrire à une cotisation annuelle. Celle-ci est déductible du revenu net imposable pour les personnes physiques. Celles-ci, ainsi que les entreprises peuvent déduire à hauteur de 66% les montants des cotisations versés aux associations.
- **Vous pouvez aussi effectuer un don et devenir Membre d'honneur**, vous bénéficierez ainsi des mêmes avantages fiscaux - conformément à l'art. 79 de la loi de finances 1985 (code général des impôts, art. 238 bis 7).



■ Adhésion pour les particuliers

Vous avez le choix entre trois tarifs : normal (40 €), réduit (20 € pour les étudiants) : justificatifs requis à adresser à l'ITM) et bienfaiteur (au-delà de 155 € ; vous recevrez une carte de membre bienfaiteur de l'ITM). Celle-ci est déductible du revenu net imposable pour les personnes physiques à hauteur de 66%. Une fois le formulaire rempli et votre paiement enregistré, vous recevrez un reçu de l'ITM.

Tarif normal : 40 €

Tarif réduit : 20 €

Tarif bienfaiteur

Justificatifs à adresser à l'ITM par voie électronique ou postale pour les étudiants

Indiquez votre montant, à partir de 155 €

■ Pour les particuliers : Appel à dons

En tant que particulier, vous pouvez faire un don à l'ITM et devenir ainsi Membre d'honneur. Une fois que vous nous aurez adressé votre règlement, l'ITM vous fera parvenir, en vertu de son statut d'association à but non lucratif d'intérêt général, une attestation CERFA (N° 11580*03), reçu au titre des dons qui vous permettra de justifier d'une déduction fiscale (selon les articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)). La réduction d'impôt est égale à 66% des versements effectués dans l'année, versements pris en compte dans la limite de 20% du revenu imposable global net. Nous vous adresserons votre carte de Membre d'honneur de l'Institut du Tout-Monde.

**Montant du don : à partir de 250 €
Pour devenir Membre d'honneur**

Mme, Mlle, M :
Fonction :
Adresse :
.....
Tél :Fax :E-Mail :

- ADHÉSION – TARIF CHOISI :
- DON – MONTANT CHOISI :

Date et signature:

Institut du Tout-Monde
217 boulevard Saint-Germain 75007 PARIS
institutdutoutmonde@gmail.com
www.tout-monde.com